



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

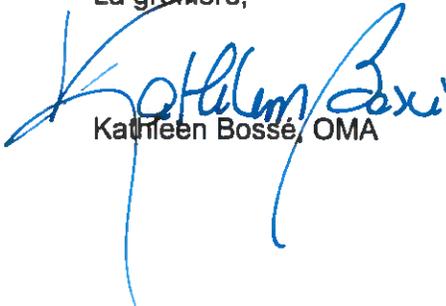
Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021 les règlements suivant :

- Règlement 2021-1449 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
- Règlement 2021-1450 modifiant diverses zones du règlement de zonage 2009-1210.
- Règlement 2021-1451 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211 au sujet des terrains non contigus à un cours d'eau ou à un lac.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 20^e jour d'avril 2021.

La greffière,



Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 20^e jour du mois d'avril 2021 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 20^e jour du mois d'avril 2021.

La greffière,



Kathleen Bossé, OMA